

**Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Identité du produit/nom commercial :** Meules vitrifiées, y compris les meules de surface (type 1) et les meules sur tige.

**Usage du produit :** Matières abrasives utilisées pour couper et poncer des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

**Restriction d'utilisation :** Utiliser uniquement comme indiqué

**Fabricant :** United Abrasives, Inc.  
185 Boston Post Road  
North Windham, CT 06256

**Internet :** [www.unitedabrasives.com](http://www.unitedabrasives.com)

**Téléphone d'information :** (860) 456-7131 - **Téléphone d'urgence :** (860) 456-7131

**Date de préparation :** 8 juillet 2021

**Section 2. Reconnaissance des dangers**

**Classification :** N'est pas classé comme dangereux au sens du SGH et du règlement 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

**Éléments de l'étiquette :** Aucun requis.

**Section 3. Composition/information sur les ingrédients**

Nom chimique	No CAS	Concentration
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	0-100
et (ou) carbure de silicium	409-21-2	0-100

**L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.**

**Section 4. Premiers soins**

**Ingestion :** En cas d'inhalation de poussières de meulage, obtenir de l'aide médicale.

**Inhalation :** En cas de surexposition à la poussière, transporter la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin. Obtenir une aide médicale immédiate si un corps étranger se trouve dans un œil.

**Contact avec la peau :** Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever les poussières. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

**Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :** Le contact des poussières avec les yeux et la peau peut causer une irritation mécanique.

**Indication d'une attention médicale immédiate et nécessité d'un traitement spécial :** L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

**Section 5. Lutte contre l'incendie**

**Agent extincteur approprié (ou inapproprié) :** Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.

**Risques spéciaux propre à la substance ou à son mélange :** Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu/d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors de leur traitement.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers :** Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

**Section 6. Nettoyage des rejets accidentels**

**Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence :** Porter le respirateur et les vêtements de protection appropriés qui sont requis pour éviter un contact avec les yeux et l'inhalation de poussières.

**Précautions environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les lois locales, de l'État et fédérales.

**Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage :** Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

**Section 7. Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Évitez de respirer la poussière. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter que les poussières de meulage n'entrent en contact avec les yeux et la peau. Porter des gants adéquats, une protection pour les yeux et des vêtements de protection appropriés selon l'utilisation. Lavez-vous bien après toute manipulation. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements traités. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives aux substances pour connaître les exigences supplémentaires concernant les pratiques de travail, lorsqu'il y a lieu.

**Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage :** Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

**Section 8. Contrôles d'exposition / protection personnelle**

**Directives d'exposition :**

Oxyde d'aluminium	1 mg/m <sup>3</sup> - VLE de l'ACGIH (fraction respirable) (sous forme d'Al métallique) 15 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m <sup>3</sup> - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Carbure de silicium (non fibreux)	3 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable) 10 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable)

Note : Tenir compte également des composantes des matériaux de base et des revêtements.

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Utiliser le système localisé d'évacuation ou la ventilation générale requis pour minimiser l'exposition aux poussières et maintenir les concentrations de contaminants au-dessous des limites d'exposition en milieu de travail.

**Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :**

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou lorsque l'exposition aux poussières est excessive. Tenir compte du potentiel d'exposition aux composantes

des revêtements ou du matériel de base qui sont traités pour choisir la bonne protection respiratoire. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives au plomb, cadmium, etc., le cas échéant. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser les respirateurs conformément au règlement 1910.134 de l'OSHA et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection de la peau :** Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés.

**Protection pour les yeux :** Des lunettes-masque ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection ou un écran facial sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Autre:** Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence (état physique, couleur, etc.) :** Meule solide noire, grise, brune, verte ou rougeâtre.

**Odeur :** Sans odeur.

<b>Seuil olfactif :</b> Sans objet.	<b>pH :</b> Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation :</b> Sans objet.	<b>Point d'ébullition:</b> Sans objet.
<b>Point d'éclair :</b> Sans objet.	<b>Taux d'évaporation:</b> Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b> Non combustible.	
<b>Limites d'inflammabilité : LEI :</b> Sans objet.	<b>LES :</b> Sans objet.
<b>Tension de vapeur:</b> Sans objet.	<b>Densité de vapeur:</b>
<b>Densité relative :</b> Sans objet.	<b>Solubilité(s) :</b> Insoluble.
<b>Coefficient de partage : n-octanol-eau :</b> Sans objet.	<b>Température d'auto-inflammation :</b> Sans objet.
<b>Température de décomposition:</b> Sans objet.	<b>Viscosité :</b> Sans objet.

### Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Non réactif.

**Stabilité chimique :** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun connu.

**Conditions à éviter:** Aucun connu.

**Substances incompatibles :** Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux:** Les poussières provenant du traitement pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base traité ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses.

### Section 11. Information toxicologique

**Voies d'absorption :**

**Inhalation :** Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion :** Aucune exposition n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction du tube digestif.

**Contact avec la peau :** Aucune exposition n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. Le frottement du produit sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

**Contact avec les yeux :** Les poussières peuvent causer une irritation des yeux. Les particules des poussières peuvent causer une blessure abrasive aux yeux.

**Effets chroniques de l'exposition à court et long terme :** Une surexposition à long terme aux poussières respirables peut causer des lésions aux poumons (fibrose) dont les symptômes sont la toux, l'essoufflement et une capacité respiratoire diminuée. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. Une exposition prolongée aux niveaux élevés de bruit durant le fonctionnement peut avoir une incidence sur l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement traité. La majorité des poussières générées durant l'utilisation proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

**Mesures numériques de la toxicité :** Ce produit et ses composantes ne sont pas des matières toxiques à effets aigus.

Oxyde d'aluminium : DL50 orale du rat - >5,000 mg/kg; CL50 inhalation rat - >7,6 mg/L/1 h

Carbure de silicium : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - >2 000 mg/kg

**Cancérogénicité :** Aucune des composantes ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

## Section 12. Information écologique

### Écotoxicité:

Oxyde d'aluminium : 96 h CL50 Pimephales promelas - 35 mg/L

Carbure de silicium : Pas de données disponibles.

**Persistance et dégradabilité :** La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol :** Pas de données disponibles.

**Autres effets indésirables :** Pas de données disponibles.

## Section 13. Remarques sur l'élimination

Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux applicables. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les règlements nationaux et régionaux. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du produit pour établir la bonne identification des déchets et leur élimination conformément aux règlements applicables.

## Section 14. Information sur le transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
<b>DOT E.U.</b>	Aucun	Pas règlementé.	Aucun	Aucun	
<b>TMD</b>	Aucun	Pas règlementé.	Aucun	Aucun	

**Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) :** Sans objet – le produit est transporté seulement sous la forme emballée.

**Précautions spéciales :** Aucune identifiée.

## Section 15. Renseignements sur la réglementation

**Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA :** Classé conformément à la section 2 de cette FDS.

**Article 313 de la SARA :** Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du règlement 40 CFR, Partie 372 (déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques) : Aucun

## Section 16. Autres

**Cote de la NFPA :** Santé = 1      Inflammabilité = 0      Instabilité = 0  
**QUALIFICATION DU SIMD:** Santé = 1      Inflammabilité = 0      Danger physique = 0

**Date de la dernière révision :** 14 juin 2018

**Date de cette révision :** 8 juillet 2021

**Résumé de la révision:**

23 mai 2012 : Section 3. Composantes; Section 5. Limites d'inflammabilité supprimées; Section 8. Limites d'exposition; Revue complète.

31 mars 2015 : Changements à toutes les sections. Format mis à jour pour celui du SGH.

14 juin 2018 : Examen de trois ans. Changements à les sections 8, 15 & 16.

8 juillet 2021 : Section 8: Limites d'exposition

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.